

Question

Les intempéries ont frappé notre canton de Fribourg et une bonne partie du pays. Face aux conséquences (inondations, éboulements, coulées de boue, de rochers et de bois, coupures de voies de communication) je demande au Conseil d'Etat :

1. s'il envisage de mettre sur pied la protection civile de notre canton pour combattre les conséquences de ces intempéries sur notre sol.
2. s'il a reçu une demande d'aide d'un des cantons les plus touchés par ces intempéries
3. s'il envisage de répondre positivement à une telle demande d'aide intercantonale.

Le 30 août 2005

Réponse du Conseil d'Etat

1. Dans une situation d'urgence à la suite d'intempéries, la protection civile a pour tâches de prendre en charge les sans-abris, d'appuyer et de relayer les organes de première intervention (sapeurs-pompiers, police) ainsi que d'effectuer des travaux de remise en état.

Ainsi, à la suite des intempéries des 21 et 22 août dernier, une mobilisation de diverses formations de protection civile du canton aurait pu être décidée. Sur la base de l'appréciation de la situation faite par la cellule de crise de l'Organisation cantonale en cas de catastrophe, d'entente avec les communes sinistrées, il s'est cependant avéré qu'un recours aux moyens de la protection civile à des fins de sauvetage ou de soutien logistique n'était pas nécessaire.

De même, les communes n'ont pas sollicité l'engagement de formations de protection civile pour des travaux de déblaiement et de nettoyage entrepris à la suite de l'événement.

2. Les cantons fortement touchés par les intempéries des 21 et 22 août 2005 n'ont pas demandé d'aide au canton de Fribourg. L'appui aux cantons sinistrés a été essentiellement fourni par l'armée.
3. Les cantons, en date du 13 mai 2005, ont ratifié une convention concernant l'aide intercantonale par la protection civile en cas de catastrophes et de situations d'urgence. Cette convention règle notamment les questions de compétences, de subsidiarité et de coûts d'engagement.

En vertu de cette convention et par solidarité confédérale, il va sans dire que le canton de Fribourg aurait répondu favorablement à une demande d'aide présentée par un canton durement touché par les intempéries de cet été.

Fribourg, le 20 septembre 2005